



L'ACTUALITÉ

LA 5^E ÉDITION DU CONCOURS «LES LUMIÈRES DE L'INNOVATION» EST LANCÉE



Chaque édition du concours des Lumières de l'Innovation permet de prendre la mesure du dynamisme des acteurs de l'artisanat du Bâtiment et de leur capacité à se réinventer et à faire évoluer les métiers, les pratiques, les outils et, par la même occasion, les mentalités. En mettant en lumière de telles innovations, nous voulons montrer à l'ensemble de la filière qu'il est possible de faire preuve de toujours plus d'audace et de créativité dans nos métiers ».

Patrick Liébus

La CAPEB valorise les entreprises artisanales du bâtiment, les fabricants, industriels et prestataires qui innove.

C'est en 2011, à l'occasion des Journées de la Construction de Lyon, que la CAPEB a pris la décision de créer ce concours « Les Lumières de l'innovation ». Elle est partie du constat que beaucoup d'entreprises relevant de l'artisanat du bâtiment innove dans différents domaines, souvent sans en avoir conscience, et la plupart du temps sans avoir les moyens de valoriser leurs initiatives. De même, la CAPEB a constaté que nombre de fabricants, industriels, prestataires divers, développent des solutions originales ou des produits innovants qui restent peu connus de leurs destinataires potentiels : les artisans du bâtiment. C'est pour remédier à ces manques que la CAPEB a décidé de lancer ce concours. Le trophée des « Lumières de l'innovation » met ainsi à l'honneur les actions et solutions innovantes qui font avancer l'artisanat du Bâtiment. Deux catégories sont ouvertes à candidature : celle intitulée « Démarches » récompense les entreprises qui innove dans leur organisation, leur communication, leurs démarches commerciales ou leurs offres. Cette catégorie s'adresse aux entreprises artisanales mais aussi aux groupements d'entreprises ayant mené une initiative innovante dans leur entreprise ou avec d'autres entreprises artisanales ou d'autres acteurs de la filière, quel que soit le domaine. Le gagnant recevra un chèque de 5 000 € et un kit de promotion

de sa démarche. La seconde catégorie « Produits et Services destinés aux Entreprises » s'adresse quant à elle aux entreprises artisanales, industriels, fabricants, entreprises de services, associations ou autres organismes ayant développé une solution ou un service innovant et adapté aux besoins des entreprises artisanales.

Le jury prendra en compte la valorisation du savoir-faire des artisans, le caractère innovant de la solution ou encore les améliorations qu'elle peut apporter aux entreprises.

Le gagnant se verra récompensé par la promotion de son produit ou de son service auprès des entreprises artisanales à travers différentes actions de communication.

Pour participer, les candidats doivent compléter la fiche de candidature et y décrire leur démarche ou solution.

Ils peuvent accompagner leur fiche

de photos, brochures ou de tout autre document utile. Les candidatures doivent être déposées avant le 31 janvier 2018. **Fiche de candidature et conditions sont téléchargeables sur www.capeb.fr, disponibles dans toutes les CAPEB et sur simple demande à l'adresse suivante : concours-innovation@capeb.fr.**

L'artisanat du bâtiment est un secteur qui innove. Soyez nombreux à le prouver en participant et en faisant participer au concours !

**Les candidats
ont jusqu'au
31 janvier 2018
pour envoyer
leur candidature.**

71 %
DES FRANÇAIS

**PRÉFÉRERAIENT
VIVRE EN MAISON
INDIVIDUELLE**



ÉCONOMIE

LA MAISON INDIVIDUELLE RESTE UN IDÉAL POUR LES FRANÇAIS...

Tous les 5 ans, Century 21 réalise une étude auprès d'un échantillon de 3 600 personnes pour sonder leurs attentes en matière de logement. La dernière enquête montre que les souhaits des Français ont beaucoup évolué ces dernières années. La priorité est aujourd'hui donnée au calme, à la fonctionnalité, à la sécurité et au confort énergétique peu cher. En résumé, les personnes interrogées rêvent d'une maison individuelle avec un garage et un étage au maximum, chauffée au gaz, très lumineuse, calme, et située à moins de 10 minutes des transports. Le logement rêvé est celui qui permet à chaque habitant d'avoir sa propre chambre, et à la famille de se retrouver dans un salon suffisamment grand. C'est d'ailleurs

cette pièce que les Français choisiraient d'agrandir s'ils pouvaient disposer de 10 m² supplémentaires. La terrasse fait aussi des envieux. L'étude montre également que les Français accordent une place de plus en plus importante à la cuisine. Ils sont aussi plus sensibles qu'avant aux aspects sécuritaires : 20 % se préoccupent d'acquiescer une alarme, une porte blindée ou un vidéophone quand ils n'étaient que 4 % dans ce cas en 2011. Enfin, on relèvera que si, pour les ménages sondés, la diminution des dépenses énergétiques est une priorité, 75 % d'entre eux ne sont pas disposés à souscrire un crédit pour faire les travaux nécessaires mais près de 37 % d'entre eux réaliseraient ces travaux s'ils disposaient de 10 000 € à investir.

...LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT LEUR PERMET ENCORE D'Y ACCÉDER

Les taux remontent depuis 3 mois mais ils restent encore à un niveau très encourageant pour les acquéreurs de logements. Avec une moyenne de 1,38 % les taux d'emprunt immobiliers restent encore très intéressants pour ceux qui veulent accéder à la propriété ou souscrire un nouvel emprunt. Et le retour de l'inflation contribue à diminuer encore le coût du crédit.

La progression des taux vers des niveaux plus élevés est, en revanche, de moins en moins favorables aux rachats de crédit qui ont fait fureur ces derniers mois. Craignant de perdre leurs clients, les établissements bancaires ont, en effet, accordé ces révisions de taux sans trop rechigner. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

→ PATRIMOINE : BIENTÔT UN PLAN DE RÉNOVATION DES CENTRES ANCIENS

Le Sénateur et Maire de Chinon, Yves Dauge, avait été chargé par Emmanuel Valls de réfléchir à un plan national d'accompagnement de mise en œuvre des nouveaux espaces protégés tels qu'ils sont définis dans la loi LCAP (Liberté de la création architecture et patrimoine). Il vient de remettre son rapport au Premier ministre Bernard Cazeneuve et préconise un travail de fond sur 600 villes. Le Premier ministre a annoncé qu'une expérimentation sera lancée sans tarder dans

une vingtaine de communes regroupées dans trois régions : l'Occitanie, le Grand Est et le Centre. La particularité du plan proposé par le Maire de Chinon est de courir sur une décennie et de viser un changement de pratiques sans rechercher de financements supplémentaires.

« Avec de l'argent, on a fait beaucoup de dégâts » a souligné M. Dauge... Le résultat des prochaines élections présidentielles commandera, évidemment, l'avenir de ce projet de plan national.

→ CALCULAB : NOUVELLE JOURNÉE DE PRISE EN MAIN DE L'OUTIL

Nouvelle date : le 21 mars 2017. Les 4 premières journées d'information et de prise en main de l'outil de gestion Calculab 2.0 ont mobilisé 42 CAPEB départementales, une CAPEB régionale et une ARFAB. D'autres demandes ayant besoin d'être satisfaites, une nouvelle journée d'information est

organisée le 21 mars 2017 au siège de la CAPEB nationale. Elle est ouverte aux secrétaires généraux ainsi qu'aux collaborateurs qui interviennent sur la thématique de la gestion d'entreprise. Ne tardez pas à vous inscrire car le nombre de places est limité. Toutes les précisions sont sur ARTUR.

En savoir plus sur **ARTUR**

COMMUNICATION

→ LE PACTE ET LE PNTB COMMUNIQUENT EN RÉGIONS

Une première réunion se tiendra à Rouen le 28 février prochain.

À cette occasion, deux lauréats régionaux des programmes PACTE (accompagnement des professionnels à la Transition énergétique dans le Bâtiment) et PTNB (Plan Transition Numérique dans le Bâtiment) apporteront leurs témoignages.

Le premier :

le projet BATIC, a été engagé par BTP CFA Haute-Normandie et a été conçu pour favoriser la montée en compétences des professionnels du BTP, en exploitant 3 aspects du numérique :

- l'acquisition des savoirs et savoir-faire,
- la modélisation des données de chantier et de la collaboration entre les parties prenantes (maquette numérique et BIM),
- et enfin l'accélération et la fiabilisation de chaque étape de chantier (outillage matériel et logiciel).

Le second projet :

« Normandie Numérique Énergétique » est porté par le GIP FCIP de l'Académie de Caen.



Son objectif est de développer un dispositif de formation qui permettra la montée en compétences des acteurs du bâtiment dans le domaine de la rénovation énergétique (les renovateurs BBC) et l'utilisation du numérique pour ces rénovations appliquées à l'habitat individuel. En tant que Présidente du PACTE, Sabine Basili est intervenue pour conclure cette journée d'information. Deux autres réunions de même nature seront organisées le 2 mars à Strasbourg et le 22 mars à Nantes.

En savoir plus sur **ARTUR**

42%

DU PARC MONDIAL
DE PHOTOVOLTAÏQUE EST
INSTALLÉ EN EUROPE

MÉTIERS

→ LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DEVRAIT SE DÉVELOPPER CETTE ANNÉE

De nouveaux décrets devraient paraître prochainement pour instaurer des règles de nature à dynamiser la filière solaire.

Ces textes portent notamment sur l'auto-consommation, sur le partage des coûts de raccordement entre Enedis et les opérateurs et sur les tarifs applicables par les petites centrales. L'année 2016 a, en effet, été plutôt médiocre dans le développement de cette filière puisque seuls 700 mégawatts ont été installés alors qu'il y en a eu plus

de 1 000 l'année précédente et ce, malgré le doublement des volumes accordés lors des appels d'offres. En 2017, plus de 1 000 mégawatts devraient être raccordés et la mise en place, par la Commission de régulation de l'Énergie, d'appels d'offres bi ou tri-annuels devrait permettre de maintenir ce niveau d'installations pour les années suivantes. Le photovoltaïque est désormais la deuxième source d'énergie dans le monde en termes de capacités installées.



→ CHRISTOPHE BELLANGER A RÉUNI SES CONSEILLERS LE 23 FÉVRIER

Le Président de l'UNA Equipement Electrique et Electro-Domotique a retrouvé ses conseillers professionnels ce jeudi. Ils ont évoqué les relations avec EDF et avec Enedis, regrettant l'absence d'échanges et de concertation avec ce dernier partenaire. Ils sont par ailleurs revenus sur le projet de redécoupage de la norme C15-100 en plusieurs parties autoportantes, hypothèse qui a donné lieu à une proposition commune de l'UNA et de la FFIE mais qui n'a pas la faveur des autres partenaires au sein de la commission U15 de l'Afnor.

Un point sur les actions que le pôle IRIS-ST prévoit de mener en 2017 a suivi ainsi que la finalisation de la préparation des Journées Professionnelles de la Construction. Le projet de programme a été définitivement validé ainsi que les intervenants qui seront sollicités pour présenter les points portés à l'ordre du jour. Les conseillers professionnels ont été missionnés pour mobiliser les délégués et favoriser une plus forte participation aux JPC que l'an dernier. Le Président et les conseillers de l'UNA 3E ont

poursuivi leurs travaux en abordant les questions de formation et en particulier la rénovation du CAP « Production et réalisation d'ouvrages électriques » et du BTS « Electrotechnique ». Enfin, ils ont évoqué le nouveau Calculab, puis les travaux menés au sein de Qualifelec, du Consuel et de Promotelec. L'intérêt d'une adhésion de l'UNA au groupe de réflexion sur la sécurité électrique dans le logement (Gresel) et la nouvelle réglementation sur les câbles ont conclu cette journée.

SOCIAL

→ ASSURANCE CHÔMAGE : LES PARTENAIRES SOCIAUX OUVERT LES DISCUSSIONS

Les organisations de salariés sont dans les starting-blocks prêts pour la négociation qui n'avait pas pu aboutir l'an dernier sur la réforme du régime de l'assurance chômage. Les enjeux sont clairs : près de 34 milliards d'euros de dette prévue pour 2017 et plus de 41 milliards en 2019 si rien n'est fait, raison pour laquelle l'État menace de reprendre la main et d'imposer ses mesures si les partenaires sociaux ne parviennent pas à s'entendre. L'U2P a pris la décision de s'asseoir à la table des négociations pour tenter de trouver les termes d'un accord avec les organisations syndicales de salariés. La CPME en a fait autant. Le sujet a suscité d'importantes dissensions internes au sein du Medef qui a finalement pris la décision de rouvrir les discussions. Les contrats courts restent un point dur sur lequel les salariés ne veulent pas céder, d'autant qu'une récente étude de l'Insee apporte de l'eau à leur moulin en démontrant

que les CDD de moins d'un mois sont passés de 1,5 million à 4 millions au cours des 16 dernières années. Or, c'est précisément sur ce sujet que le Medef se montre intransigeant. Si l'U2P écarte la piste d'une taxation des contrats courts qui sont indispensables à de nombreuses entreprises de proximité, elle souhaite saisir les partenaires sociaux sur la possibilité de mettre à contribution les plateformes dites collaboratives ainsi que l'ensemble des entreprises qui ont recours à des micro-entrepreneurs en lieu et place de salariés. On rappellera à cet égard qu'en agissant de la sorte, non seulement on accroît les rangs des salariés sans emploi, mais de surcroît on réduit les ressources de la sécurité sociale et de l'assurance chômage. Les partenaires sociaux sont convenus de se revoir toutes les semaines en mars dans la perspective de boucler un accord avant le 28 mars. Gros challenge !

→ LA DÉCLARATION SUBSIDIAIRE DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS ENTRERA EN VIGUEUR AU 1^{ER} AVRIL

C'était l'un des objectifs des Lois Rebsamen et Savary : faire en sorte que l'employeur d'un travailleur détaché soit responsabilisé en étant tenu de vérifier que la déclaration de ce travailleur a bien été faite par le prestataire étranger avec lequel il a contracté. Celui-ci doit, en effet, fournir une copie de la déclaration de détachement avant le début de la prestation. À défaut, le donneur d'ordre ou le maître d'ouvrage concerné devra, à compter du 1^{er} avril, effectuer lui-même la déclaration du travailleur détaché. La Loi Travail prévoit que cette obligation pourra être satisfaite de manière dématérialisée. À noter que ce sont les données provenant de ces déclarations préalables au détachement qui serviront de base à l'établissement des cartes d'identification professionnelle.

GOUVERNEMENT

→ LE CONTRÔLE FISCAL SE TRANSFORME EN "EXAMEN DE COMPTABILITÉ"

Pour pouvoir réaliser davantage de contrôles fiscaux, Bercy a décidé de modifier ses procédures et de les simplifier. Ainsi, « l'examen de comptabilité » permettra aux agents du fisc de contrôler les comptes d'une société depuis son propre ordinateur sans avoir à se déplacer. La formule, un peu moins intrusive, devrait permettre de moins perturber les entreprises et leur fonctionnement. L'entreprise contrôlée devra simplement fournir le fichier informatique de sa comptabilité dans

un délai de 15 jours après la demande de l'administration qui, elle, disposera de 6 mois pour analyser les comptes. En cas d'irrégularités constatées, l'agent fiscal proposera des rectifications.

Si tout va bien, alors la société ne risquera plus aucun contrôle sur la période déjà examinée.

Avec ce nouveau système, l'État espère augmenter significativement le nombre et la fréquence de ses contrôles annuels (45 000 aujourd'hui alors qu'il existe plus de 3 millions d'entreprises). À suivre donc.

→ POLLUTION : LA PRIME DE CONVERSION VAUT AUSSI POUR LES VÉHICULES UTILITAIRES

C'est en tout cas ce que la ministre Ségolène Royal a affirmé lors d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale. Elle a déclaré : *je rappelle aussi l'existence d'une prime de conversion allant jusqu'à 10 000 € lorsque l'on remplace un vieux véhicule diesel par un véhicule électrique. Cette prime vient d'être étendue aux véhicules utilitaires pour les artisans ou les infirmières libérales par exemple, qui les utilisent beaucoup* ».



ARTISANAT

→ L'U2P RÉUNIT SES REPRÉSENTANTS TERRITORIAUX

Le Conseil National de l'U2P a décidé de réunir l'ensemble des Présidents des U2P des départements et des régions ainsi que ceux issus de chacune de ses 4 composantes.

Les Présidents départementaux et régionaux de la CAPEB sont donc conviés à cette journée qui se tiendra le **16 mars aux Jardins de Saint Dominique** (49/51 rue St Dominique à Paris).

Cette journée sera mise à profit pour clarifier les modalités de mise en œuvre des U2P territoriales sur la base des nouveaux statuts types et règlements intérieurs. Elle sera aussi, et surtout, l'occasion d'entendre les projets des principaux candidats aux élections présidentielles en direction des petites entreprises et de l'artisanat. Ont ainsi été invités François Fillon, Benoit Hamon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LA CONFÉDÉRATION REÇOIT SES GRANDS PARTENAIRES

Une rencontre a été organisée mardi pour l'ensemble des partenaires 3 étoiles de la CAPEB nationale.

On rappellera à cette occasion que, pour valoriser l'engagement, aux côtés de la CAPEB, des institutionnels, fabricants, industriels, négociants ou prestataires de services, un dispositif de « labellisation » avec différents niveaux a été mis en place en début d'année, avec l'objectif de mettre en évidence ceux qui investissent le plus, en publicité, en présence lors des événements de la CAPEB ou au travers de partenariats pour le bénéfice des entreprises artisanales. Rappelons que ce dispositif peut également être décliné au niveau local par les CAPEB départementales qui le souhaiteraient.

LES ENTRETIENS EN VUE DES PRÉSIDENTIELLES SE POURSUIVENT

La CAPEB poursuit ses rencontres avec les représentants des principaux candidats pour leur présenter l'agenda des 100 jours. Cette semaine, une rencontre avec la sénatrice Dominique Estrosi s'est tenue spécifiquement sur le programme logement du candidat des Républicains. La CAPEB de l'Isère a, de son côté, rencontré Alain Moyne-Bressand député maire de Crémieu avec les mêmes objectifs.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'ILLE ET VILAINE

Eric Le Devehat a été élu à la présidence de la CAPEB Ille et Vilaine et prend ainsi la suite de Philippe Dos, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le nouvel élu est co-gérant d'une entreprise de taille de pierre à Redon, employeur de 14 salariés et conseiller professionnel de l'UNA Métiers de la Pierre. Qu'il soit assuré de tous nos encouragements syndicaux.